

4. Planning des activités prévues (joindre le planning détaillé, si nécessaire) :

5. Lieu (adresse configuration) :

6. Capacité d'accueil du lieu :

7. Nombre de spectateurs attendus :

8. Type de spectateurs attendus :

Age :

Présence de mineurs non accompagnés •

Autre (à préciser) :

9. Effectif maximal attendu simultanément :

10. Implantation d'un Poste de Commandement :

Lieu :

Composition

Annuaire téléphonique à établir

II ORDRE PUBLIC

11. Nom, adresse et qualité du responsable de la sécurité :

12. Service d'ordre prévu :

• *Composition :*

• *Qualification :*

• *Disposition :*

- Contrôle des entrées : oui non
- Convention avec les services d'ordre partenaires : oui non

13. Renfort demandé :

- | | | | |
|--------------------------|------------------------------|------------------------------|--------------------|
| mairie (s) concernée (s) | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non | (préciser la date) |
| DDSP | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non | (préciser la date) |
| Gendarmerie | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non | (préciser la date) |
| Autres services | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non | (préciser la date) |

III CIRCULATION

14. Mesures liées à la circulation (routière, ferroviaire,...) à l'extérieur du site :

Plan de circulation à établir en liaison avec la Mairie, la DDSP² et / ou la Gendarmerie, la DDT, le Conseil Général

Neutralisation et coupures de voies (préciser lesquelles, ...- à indiquer sur le plan des axes de circulation -).

• Déviations éventuelles (*préciser lesquelles, ...- à indiquer sur le plan des axes de circulation -*):

• Projet d'arrêté à établir :

² En zone police, il s'agira de la police municipale.

Arrêté à prendre (municipal – préfectoral)

Autres mesures de sécurité prévues par la réglementation en vigueur (*préciser lesquelles*) :

15. Voies de circulation des services de secours :

- Accès prévus pour l'arrivée des secours

- Accès prévus pour l'évacuation d'éventuelles victimes
(à indiquer sur le plan des axes de circulation)

<u>IV STATIONNEMENT</u>

16. Emplacements réservés au stationnement (à indiquer sur le plan d'implantation générale) :

• Nombre de parkings :

• Emplacement :

Parkings gratuits :

oui non

• Nombre de places offertes (au total et par parking).

• Mesures de sécurité éventuelles (gardien, ...) :

Arrêté à prendre (municipal – préfectoral)

V ACCESSIBILITE

17. Situation du parc de stationnement par rapport au site de la manifestation (Article 3 de l'arrêté du 1er août 2006 modifié) :

18. Les emplacements réservés aux PMR sont-ils au même endroit ?

19. Nombre de places réservées aux personnes à mobilité réduite (PMR)?

Faire figurer les différents accès, cheminements, nature de matérialisation des places adaptées et caractéristiques dimensionnelles sur le(s) plan(s) du site

20. Les accès piétons depuis le stationnement : (article 2 de l'arrêté du 1er août 2006 modifié) :

Largeur en mètre

Longueur approximative

Hauteur de(s) ressaut(s) éventuel(s)

Longueur et pourcentage de(s) pente(s) située(s) sur les cheminements :

Faire figurer toutes ces caractéristiques dimensionnelles ainsi que les différents points altimétriques du site sur le(s) plan(s)

21. Les équipements implantés (article 11 de l'arrêté du 1er août 2006 modifié):

- Nombre de guichets prévus à l'entrée ? ...

- Nombre de guichets prévus pour les PMR ? ...

Dimensions de la tablette ? Hauteur ? ... m Largeur ? ... m Profondeur du vide inférieur ? ... m

Implantation des équipements :
(tentes, yourtes, chapiteaux, stands, buvettes, espaces restaurant, présentoirs, scène(s), etc...)

(Description des différents équipements prévus)

Leur(s) dimension(s) hauteur, longueur, largeur ?

Sont-ils installés sur le terrain naturel ? oui non

Si « non » décrire le(s) revêtement(s) de sol : (nature de(s) matériau(x), hauteur par rapport au terrain naturel, etc...)

Reporter l'implantation des différents équipements sur le(s) plan(s)

22. Conditions d'accueil du public (article 16 de l'arrêté du 1er août 2006 modifié) :

debout assis

gradins ? oui non

Tribunes oui non

- Décrire les mesures prises pour l'accueil des personnes à mobilité réduite

Reporter sur le(s) plan(s) les zones d'accueil des personnes à mobilité réduite, y compris les jauges assis et debout

23. Les blocs sanitaires (article 12 de l'arrêté du 1er août 2006 modifié):

Le site est-il équipé de sanitaires ? oui - nombre total : .. non

- mixtes ? oui combien ? non

- séparés par sexe ? oui combien ? ... hommes ... femmes non

Nombre de sanitaires adaptés PMR ? mixtes ? oui combien ? non

- séparés par sexe ? oui combien ? ... hommes ... femmes

Des sanitaires provisoires seront-ils installés pour la manifestation ? oui non

Si « oui » : - nombre total de sanitaires prévus ? mixtes ? oui combien ? .. non

- séparés par sexe ? oui combien ? ... hommes ... femmes

Nombre total de sanitaires adaptés pour les PMR ? mixtes ? oui combien ? .. non

- séparés par sexe ? oui combien ? ... hommes ... femmes non

Reporter sur le(s) plan(s) l'implantation des blocs sanitaires

24. Éléments de guidage, repérage, éclairage, signalétique :

(article 4, 5,11, 14 et annexe 3 de l'arrêté du 1er août 2006 modifié)

Décrire les dispositions prévues pour favoriser l'accès des PMR , depuis l'entrée du site vers les différents points de la manifestation

25. Apporter et produire tout élément d'information et tout document graphique susceptibles de faciliter l'instruction de votre demande

VI MOYENS DE SECOURS

26. Moyens de secours présents durant la manifestation (à indiquer sur le plan d'implantation des moyens de secours) :

27. Dispositif prévisionnel de secours :

•Secours à personne :

emplacement prévu pour le poste médical :

nom de l'association agréée de sécurité civile :

nombre de secouristes :

nombre de postes de secours (préciser personnel, matériel) :

nombre de véhicules de secours à personne et emplacement prévu :

•Evacuation des victimes :

L'association agréée est elle autorisée à évacuer d'éventuelles victimes vers un hôpital :

oui non

nombre de véhicules :

•Secours médicaux :

nom de l'organisme privé assurant la couverture médicale de la manifestation :

nombre de personnel médical (préciser la qualité : infirmier et/ou médecin) :

préciser si le dispositif couvre :

- la sécurité des acteurs

- la sécurité du public

•Moyens de lutte contre l'incendie et les autres risques propres à l'organisation : nature, nombre et localisation sur un plan

•Autres moyens (à préciser : par exemple groupe électrogène de secours, matériel de sauvetage aquatique, matériels de balisage des issues de secours etc.....)

Moyens des services de secours sollicités en sus : en liaison avec le SDIS, le SAMU 82 et la DT ARS

- Moyens aériens de secours : oui non

Si oui lesquels :

Position de l'hélicoptère :

28. Dispositif technique

Moyens de sonorisation pour l'information du public oui non

Si oui lesquels :

Moyen d'éclairage pour la sécurité du public : oui non

29. Cheminement intérieur :

Voies de circulation intérieure : à préciser et à porter sur la cartographie

Quadrillage du public : à préciser et à porter sur la cartographie

VII DISPOSITIONS PRISES EN MATIERE D'HYGIENE

(à indiquer sur le plan d'implantation générale):

30. Points d'eau potable :

31. Sanitaires (nombre, ...) : rubrique traitée en page 6 chapitre V accessibilité

Accessibilité aux personnes handicapées :

oui

non

32. Evacuation des eaux usées des points d'eau et sanitaires :

33. Evacuation des déchets (nombre de poubelles,...) :

34. Mise en place d'un dispositif particulier en fonction des conditions climatiques :

oui

non

35. Autres mesures :

36. Ventes de produits divers : oui

non

Vente de boissons alcoolisées oui

non

Stockage de denrées alimentaires oui

non

VIII PRESENCE DE MATIERES DANGEREUSES

37. Présence de matières dangereuses sur le lieu de la manifestation (bouteilles de gaz etc, ...) :

oui

non

Si oui lesquels :

Nature des matières dangereuses :

• *Emplacement (lieu de stockage, ...-à indiquer sur le plan d'implantation générale -) :*

• *Mesures de sécurité appliquée :*

Réglementation particulière sur le site

oui

non

IX INSTALLATIONS PREVUES

38. Installations électriques :

• *Type (groupe électrogène, coffret électrique, ...)* :

• *Emplacement (à indiquer sur le plan d'implantation générale).*

Alimentation électrique de secours

oui

non

- *Mesures de sécurité associées :*

39. Points chauds :

40. Installations provisoires (chapiteaux, tentes, structures, tribunes, à préciser et indiquer sur le plan d'implantation générale -) :

41. Autres types d'installations (à préciser : type, emplacement, mesures de sécurité associées) :

ELEMENTS DEVANT ETRE JOINTS A CE DOSSIER

X CARTOGRAPHIE

42. Plan d'implantation générale de la manifestation prévue et de l'ensemble des installations et animations prévues : indiquant notamment les accès du public, l'emplacement des parkings, des chapiteaux, du poste de commandement, le cheminement praticable pour les personnes à mobilité réduite, les emplacements qui leur sont réservés et la signalétique mise en œuvre

43. Plan d'implantation des moyens de secours : indiquant notamment l'emplacement des postes de secours, poste de commandement, voies de secours, ... etc

44. Plan des axes de circulation : indiquant notamment les axes fermés, prioritaires, secondaires, réservés aux secours, les sens d'accès, ... etc.....;

45. Tout autre plan utile

XI Tout autre élément nécessaire ou complétant les informations inscrites dans ce dossier :

46. Organigramme de l'organisation de la manifestation : indiquant notamment les personnes et services

concourants avec leurs coordonnées.

47. Planning détaillé des activités : indiquant notamment le planning par site, ...

48. Utilisation de projecteurs lumineux en direction du ciel :

oui..... non

Si oui type de projecteurs :

49. Tout autre document utile :

XII SUIVI DE LA MANIFESTATION

Avant l'admission du public (à prévoir)

Mise en place effective de l'ensemble du dispositif de secours comprenant notamment :

- Vérification des éclairages et du fonctionnement des groupes de secours
- Vérification des balisages, des itinéraires d'évacuation, de pénétration et de circulation interne.
- Activation des différents PC et test des lignes de communication et d'interconnexion des réseaux de transmissions
- Vérification du dispositif de prépositionnement des véhicules de secours et disponibilité des axes prévus de pénétration et d'évacuation.
- Dispositif de protection de l'avant scène
- Mesures à prendre en cas d'évènement grave (conditions climatiques exceptionnelles, menaces d'actes de malveillances)

Lors de l'arrivée du public (à prévoir)

- Matérialisation des voies de circulation des spectateurs
- Quadrillage systématique du public selon un plan prévu à l'avance au fur et à mesure de son arrivée

Evènement grave survenant pendant la manifestation (à prévoir)

- Moyens d'alerte (sonorisation)
- Sorties permettant l'évacuation

- Personnels encadrant l'évacuation
- Autres moyens
- Plan d'urgence

Fin de la manifestation (à prévoir) :

- Evacuation des spectateurs
- Maintien du dispositif de secours après la manifestation

